



Question écrite 20/21 de Marc Cools sur l'avenue de la Gazelle

Lors de la rencontre citoyenne organisée à l'école du Homborch le 3 décembre 2019 des habitants ont demandé qu'un passage piéton soit créé à hauteur de l'arrêt de bus avenue de la Gazelle. Celui-ci n'est pas encore concrétisé à ce jour. Pouvez-vous m'indiquer si cette concrétisation est programmée ?

Lors de l'octroi des permis pour le lotissement partiel du plateau Engeland (projet Promenades d'Uccle) des charges d'urbanisme ont été imposées dont le financement par le promoteur d'un rond-point au carrefour Homborchveld/Gazelle/Engeland. Pouvez-vous m'indiquer si le promoteur s'est acquitté de ses obligations financières en la matière et quand est programmé par la commune le réaménagement dudit carrefour ?

Réponse:

Un passage pour piétons existe déjà un peu plus bas dans l'avenue et, si l'accessibilité du quai côté impair était compliquée voire dangereuse jusqu'il y a peu (absence de trottoir, présence d'une haie dense séparant le quai de l'accotement enherbé, saillie du quai importante...), la situation a été nettement améliorée depuis par l'aménagement d'un trottoir par Samarkand Properties tout le long du nouvel immeuble ainsi que l'aménagement par JCDecaux, à notre demande, d'une rampe d'accès à la tête du quai depuis le nouveau trottoir à l'occasion de la pose du nouvel abri.

Le projet d'aménagement du carrefour prévoit par ailleurs de rapprocher les 2 arrêts du passage pour piétons existant. La demande de permis d'urbanisme est en cours de finalisation et un entrepreneur devrait être désigné avant la fin de l'année. Les travaux pourraient donc être réalisés courant 2021. Il ne semble donc pas opportun d'entamer des démarches administratives pour la création d'un passage pour piétons supplémentaire qui ne s'intégrera pas dans le futur projet.

ENGELAND DEVELOPMENT s'est effectivement acquitté de ses obligations financières et a viré les sommes exigées à la fin du mois d'août 2017.